



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 février 2023

### **ANBL et les producteurs d'alcool artisanal s'engagent à tenir des réunions de comité continues**

**Fredericton (Nouveau-Brunswick)** – ANBL et le Comité consultatif des producteurs d'alcool artisanal ont tenu leur troisième réunion le 10 janvier 2023. Au cours de cette réunion du Comité composé d'ANBL et de représentants de toutes les catégories de producteurs d'alcool locaux de la province, toutes les parties ont pris l'engagement de maintenir le comité au-delà du mandat d'un an initialement proposé.

« Dans le cadre de ces réunions, d'importantes discussions ont lieu entre tous les membres qui permettront à l'industrie locale de production d'alcool de progresser de manière durable », a déclaré Lori Stickles, présidente et directrice générale d'ANBL.

ANBL s'est également engagée à fournir une adhésion consolidée à tous les membres d'Alcool Artisanal NB à son programme de partage de données. Le fait de disposer d'un aperçu quotidien de toutes les caractéristiques des produits et de données actualisées concernant les stocks et les ventes d'ANBL permettra aux producteurs artisanaux locaux d'adopter de bonnes pratiques d'affaires.

Parmi les autres sujets abordés au cours de la réunion, citons un examen détaillé de la manière dont ANBL appuie l'industrie artisanale locale ainsi que l'harmonisation entre la compréhension d'ANBL et celle des producteurs locaux quant aux objectifs d'ensemble visés. Un représentant de Sobeys a également fait le point sur la présence d'alcool dans le canal des épicereries de la province.

« Nous pensons qu'un accès régulier aux données concernant les stocks et les ventes nous permettra de mieux connaître les tendances de ventes par catégorie, par prix, etc. », a déclaré Lloyd Chambers, président d'Alcool Artisanal NB. « Nous pouvons ensuite adapter notre propre façon de faire des affaires afin de suivre les tendances du marché. »

En tant que principal détaillant d'alcool au Nouveau-Brunswick, ANBL soutient cette croissance continue tout en se concentrant sur la durabilité du secteur afin d'apporter la plus grande valeur possible à tous les Néo-Brunswickois. La mise sur pied du comité consultatif de producteurs d'alcool artisanal marque le début d'une nouvelle relation d'affaires basée sur une communication claire, la collaboration et le respect mutuel.

Les membres du Comité consultatif de producteurs d'alcool artisanal ont été choisis dans le cadre d'un processus de candidature qui a eu lieu au printemps 2022. Les membres comprennent ANBL, des

représentants de trois brasseurs artisanaux du Nouveau-Brunswick, un macro-brasseur, ainsi qu'un représentant de chacun des groupes suivants : distillateurs, vineries, cidreries, producteurs de panachés et Alcool Artisanal NB. Le comité se réunit sur une base trimestrielle. De plus amples informations sur le comité se retrouve [ici](#).

## **À propos d'ANBL**

ANBL est une société d'État provinciale responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcoolisées dans la province. Elle dessert le public et les titulaires de permis grâce à un réseau de 40 magasins de société, 89 magasins de franchise privés, 89 magasins de franchise de producteurs locaux et 67 épiceries qui vendent du vin, du cidre et de la bière depuis le 3 avril 2022. Son portefeuille comprend plus de 2 455 produits, dont des vins, des spiritueux, des bières et d'autres produits, comme des panachés et du cidre, ainsi que des boissons alcoolisées produites localement.

Au cours des 47 dernières années, ANBL a constitué un réseau de magasins dans plus de 29 collectivités de la province et emploie actuellement environ 460 personnes. En vertu d'une convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, ANBL suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines. L'exercice financier de la société se termine le dernier dimanche le plus proche du 31 mars. En général, l'inclusion d'une semaine supplémentaire a lieu tous les cinq ou six exercices en raison de la date de fin d'exercice flottante de la société. L'exercice 2022-2023 est un exercice de 52 semaines.

### **Personne-ressource pour les médias :**

Emilie Dow

Spécialiste des communications

[media.relations@anbl.com](mailto:media.relations@anbl.com)